

MIDA – Ghana/Sénégal

APPEL À PROPOSITIONS - 2006

Cofinancement pour des projets entrepreneuriaux de co-développement¹ présentés par les immigrants sénégalais et ghanéens résidant légalement en Italie

Code de référence: MIDA- 02- CODEV

1. Contexte

MIDA Ghana/Sénégal (« Migration pour le Développement en Afrique ») est un projet lancé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et soutenu par le gouvernement italien (Ministère des Affaires étrangères).

Avec le projet MIDA, l'OIM promeut et soutient une stratégie innovante de coopération internationale, ayant pour finalité de permettre aux migrants d'être acteurs de la croissance socio-économique de leur pays d'origine, en identifiant les mécanismes durables de transfert de ressources humaines et financières et en trouvant d'éventuelles synergies entre les communautés d'origine et de destination.

Le MIDA n'implique pas nécessairement le retour systématique des migrants, mais envisage plutôt une approche plus large et des formules compatibles avec leur volonté de contribuer au développement de leur pays d'origine: adhérer à la stratégie MIDA Ghana/Sénégal n'implique pas nécessairement aux expatriés de retourner de façon permanente dans leur pays d'origine. Il s'agit plutôt d'un transfert de ressources humaines et financières en fonction des priorités identifiées dans leur pays d'origine.

La stratégie MIDA est aussi en conformité avec les conclusions du Dialogue de Haut Niveau des Nations Unies sur les Migration Internationales et le Développement – New York, septembre 2006 : durant lequel, les Etats participants ont exprimé un large soutien pour inclure les migrations internationales dans l'agenda de développement et pour intégrer les migrations dans les stratégies nationales de développement, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

¹ Le terme "co-développement" renvoie à un projet d'entreprise, proposé par un individu ou un groupe (par exemple des coopératives ou des consortiums) qui ont un impact social particulier et qui prévoit un partenariat fort avec les autorités locales (municipalités, provinces, régions) et le secteur privé (associations d'entreprises, banques, fondations et autres).

2. Objectif général

L'objectif général du MIDA Ghana/Sénégal est de contribuer au développement socio-économique de ces deux pays, à travers l'identification et le transfert de compétences, de ressources financières, sociales et professionnelles des migrants vivant en Italie ainsi que par la promotion de partenariats entre les communautés des pays d'origine et celles des pays de destination.

3. Objectif spécifique

Soutenir, à travers le co-financement, des projets de développement social et économique viables mettant en valeur le rôle des Ghanéens et des Sénégalais expatriés en Italie. Ces projets seront sponsorisés par des institutions locales italiennes, des ONG, par le secteur privé, par des associations d'entreprises, etc. au départ de leurs communautés d'accueil, dans une perspective de coopération décentralisée et de co-développement.

4. Groupe cible

Le présent appel est ouvert aux immigrés ghanéens et sénégalais résidant légalement en Italie et à leurs associations (officiellement enregistrées) soutenus par un partenariat fort parmi les autorités locales (municipalités, provinces, régions) et le secteur privé (associations d'entrepreneurs, banques, fondations et autres), et souhaitant créer et diriger un projet de co-développement dans leur pays d'origine.

Pour participer à la sélection, les candidats devront démontrer tout l'intérêt du projet de co-développement social et économique qu'ils ont l'intention de monter.

5. Budget disponible et réserve financière

5.1 Montant de la subvention

Le budget total disponible pour les subventions de 2006 est de 300.000 euros.

Les initiatives de co-développement sélectionnées recevront un co-financement sous forme de donations de la part de la *Cooperazione Italiana* (Coopération italienne) par le biais de l'OIM, pour un maximum de 30% du montant total du budget de chaque projet de co-développement. Le co-financement s'élèvera à maximum 30.000 euros par projet.

Les montants finaux de l'assistance financière attribuée à chaque projet seront déterminés par la commission de sélection sur base du budget disponible et à partir de l'évaluation des propositions sélectionnées.

Les donations récompenseront l'effort de partenariat visant à développer les liens entre les pays d'origine et de destination, tout comme l'impact social du projet.

5.1.1 Coûts éligibles

La subvention de la Cooperazione Italiana doit être intégralement utilisée dans le pays d'origine.

5.1.2 Conditions de paiement

La subvention sera accordée sous les conditions suivantes :

- Un premier versement, correspondant à 80% du montant de la subvention allouée, à la signature de l'accord de subvention par le bénéficiaire ;
- Un versement final correspondant à 20% du montant de la subvention allouée, à la réception et approbation par la Commission d'un rapport d'étape incluant un rapport financier.

6. Eligibilité, sélection et critères d'attribution

6.1 Critères d'éligibilité

- Les candidats doivent être des immigrants sénégalais ou ghanéens résidant légalement en Italie ; des associations officiellement enregistrées d'immigrants sénégalais ou ghanéens; des coopératives d'immigrants ghanéens ou sénégalais; des entreprises d'immigrants ghanéens ou sénégalais déjà existantes;
- Les candidats doivent démontrer qu'ils ont les compétences nécessaires afin de mener à bien leur projet, en présentant leur curriculum vitae qui sera joint à la proposition;
- Les candidats doivent fournir les preuves de leur investissement financier dans le projet (en espèces ou en nature), s'élevant au minimum à 15% des frais totaux du projet ;
- Le budget de la proposition de projet doit être partiellement couvert par d'autres partenaires du projet: autorités locales et/ou partenaires privés ;
- La participation de partenaires privés et/ou publics au projet doit être certifiée par une lettre de partenariat. La candidature pour la subvention doit comporter un engagement explicite écrit de chaque partenaire, stipulant le montant du financement qu'il fournira comme énoncé dans la candidature ;
- Les candidats doivent soumettre des projets qui respectent l'environnement et les droits des travailleurs.

6.2 Critères de sélection

La proposition de projet devrait :

- Répondre aux critères énoncés dans la grille d'évaluation ci-jointe, qui sera utilisée comme un outil pour sélectionner les bénéficiaires ;

- Réinvestir une partie des revenus obtenus par l'entreprise dans des activités sociales au profit de la communauté où l'entreprise est établie ;
- Présenter un projet de développement social et économique viable mettant en valeur le rôle des expatriés ghanéens et sénégalais en Italie ;
- Assurer lui-même sa durabilité et générer des activités créatrices d'emplois ;
- Mettre en œuvre des activités entrepreneuriales reflétant les secteurs locaux prioritaires identifiés par les gouvernements ghanéens et sénégalais (c'est-à-dire l'agriculture, agro-industrie, les technologies de l'information et de la communication, le tourisme, le textile) ;
- Engendrer des partenariats importants sur les territoires italien, sénégalais et ghanéen, facilitant les relations transnationales ;
- Utiliser des technologies innovantes et/ou entraîner le transfert de nouvelles technologies ;
- Augmenter et promouvoir la participation des communautés locales.

6.3 Critères d'attribution

Parmi les projets qui remplissent les critères d'éligibilité et de sélection, la préférence sera donnée aux projets qui :

- Assurent l'implication des femmes ;
- Assurent un impact social des activités entrepreneuriales ;
- Comportent un co-financement du secteur privé ;
- S'intègrent dans des chaînes de production ou qui les renforcent.

7. **Soumission des candidatures**

7.1 Comment soumettre une candidature pour un projet

Les candidats doivent utiliser le formulaire de candidature ci-joint.

La candidature doit être exacte et complète, c'est-à-dire que tous les documents et les éléments dans le formulaire de candidature doivent être présentés (incluant les annexes et les documents exigés dans le formulaire doivent être complétés tels que demandé). Si un document demandé n'est pas disponible, il est nécessaire de spécifier cela et de fournir une explication.

Les informations fournies doivent être exactes et complètes.

Chaque candidature doit être accompagnée du curriculum vitae mis à jour du candidat.

Le formulaire de candidature, dûment rempli, doit être soumis en format électronique (c'est-à-dire en pièces jointes à un email, CD Rom, disquette, etc.).

Les candidatures doivent être envoyées par email à : Midaitalia@iom.int

Les candidatures sous forme de DVD ou de disquette peuvent être envoyées par la poste, par courrier ou par porteur à :

Progetto MIDA c/o OIM Roma
Via Nomentana, 62
00181 Roma

7.2 Langue

Les candidatures doivent être soumises en anglais ou en français.
Les candidatures en italien doivent être accompagnées de la traduction en anglais (pour les candidats ghanéens) ou en français (pour les candidats sénégalais), en vue d'être évaluées par le personnel de l'OIM à Accra, à Dakar.

7.3 Date limite

La date limite pour cet appel à propositions est le **31 décembre 2006**.

Pour s'assurer du respect de la date limite, le cachet postal ou la date certifiée par le destinataire en cas de remise en main propre ou par coursier, fera foi.

8. Où trouver les documents nécessaires ?

Les formulaires de candidature pour le projet sont disponibles sur demande à l'OIM (Midaitalia@iom.int) ou peuvent être téléchargés en trois langues (italien, anglais et français) sur les sites Internet suivants : www.iom.int/MIDA et www.cespi.it.

9. Suivi de la soumission des candidatures

L'OIM et le CeSPI examineront les candidatures reçues et établiront une courte liste de bénéficiaires potentiels. Sur base de cette liste, la sélection finale sera effectuée par un Comité d'évaluation.

Il est prévu que la procédure de sélection se clôture le 31 janvier 2007.

Les personnes sélectionnées recevront une notification écrite du résultat de la sélection complète avec toutes les informations relatives à la date du début de la formation et sa durée.

Les candidats qui ne seront pas sélectionnés ne recevront aucune notification par écrit.

10. Contrôle

Les projets sélectionnés seront suivis par le personnel de l'OIM dans les pays concernés ainsi que par le personnel du CeSPI qui fournira des données pour l'évaluation de la mise



en œuvre des projets, de leurs réalisations et de leurs impacts. Les réunions avec les principaux partenaires et les parties prenantes seront organisées afin d'évaluer/discuter des éventuels besoins d'appui, d'ajustements ou de révision de la stratégie.

Pièce jointe A – CRITERES D'EVALUATION

A) CRITERES RELATIFS AU PROJET	Points attribués
1. Intérêt stratégique et partenariat	Max 35
1.1 Capacité de l'entreprise à créer de l'emploi et des revenus pour la communauté locale	Max 10
1.2 Participation à des programmes de développement économique viables sponsorisés par des institutions locales italiennes	Max 5
1.3 Niveau de participation de partenaires locaux privés et publics en Italie, au Ghana et au Sénégal, à différents niveaux du projet (identification du projet ; soutien financier ; mise en oeuvre et contribution en terme de compétences, aptitudes, technologies, chaînes de distributions, évaluation)	Max 10
1.4 Insertion du projet dans les plans de développement local, en visant les secteurs locaux prioritaires (en terme de zones géographiques et de secteurs productifs) et en impliquant les autorités locales dans les réseaux du territoire	Max 5
1.5 Insertion du projet dans les chaînes de production et avec des collaborations économiques avec d'autres personnes au Ghana/Sénégal	Max 5
2. Méthodologie/ Cohérence du projet	Max 35
2.1 Viabilité économique et financière	Max 10
2.2 Pertinence de la proposition de projet dans le contexte d'intervention, avec le but du projet et les conditions locales du secteur productif choisi	Max 10
2.3 Valeur ajoutée en terme de technologies et d'approches innovantes, possibilité de créer un effet multiplicateur (possibilité de reproduire le projet et d'en étendre les résultats, dissémination d'information, impact sur le contexte local)	Max 5
2.4 Présence d'indicateurs pour évaluer les activités et les résultats	Max 5
2.5 Adeguation des coûts prévus avec les activités de mise en oeuvre du projet, transparence et précision du plan d'affaires	Max 5
3. Conséquences socio-économiques	Max 15
3.1 Augmentation et valorisation des ressources humaines locales, implication des femmes de la communauté locale	Max 10
3.2 Capacité à avoir un impact économique en terme de création d'activités liées au projet	Max 5
B. CRITERES RELATIFS AU CANDIDAT	
4. Intérêt	Max 15
4.1 Compétences/expérience du candidat et des partenaires locaux dans le secteur d'activité de l'entreprise	Max 10
4.2 Entreprises de type coopératif/associatif (qui existent déjà ou devant être créées) ou/et participation à des consortiums d'entreprises	Max 5
5. Compétences en management	Max 20
5.1 Capacité du candidat à contribuer en espèces au financement du projet	Max 5
5.2 Capacité du candidat à obtenir des co-financements d'autres partenaires, pour couvrir les frais non financés par l'OIM et par le candidat	Max 10
5.3. Clarté dans la répartition des rôles et des compétences au sein de l'équipe dirigeante (en Italie et dans le pays cible)	Max 5
MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUES	120